

Délibération n°2026-05-099

Date de convocation : 06 mai 2026

Conseillers en exercice : 45

Présents : 40

Votants : 45

Engagement de la CCPL dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle polyvalente Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Ont donné procuration

Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise à M. JÉZÉQUEL Jean
M. POT Dominique à M. LOAËC Éric
Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry
Mme BOURMAUD Nadège à M. POSTEC Jean-Yves
Mme L'ERROL Marion à M. MARCHAL Thierry

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Description du projet

L'ADEME a mis en place le programme « Territoire engagé pour la transition Ecologique » (TETE) pour accompagner les collectivités locales dans leur démarche de transition écologique. Il permettrait de planifier, piloter et mettre en œuvre de façon opérationnelle les actions de la collectivité, en tenant compte de ses besoins et spécificités, en cohérence avec les autres démarches existantes et notamment avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) dont l'élaboration a été prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 10 février 2026.

En s'engageant dans ce programme, il s'agirait pour la Communauté de Communes de déployer un processus d'amélioration continue de sa politique de transition écologique à travers l'exercice de ses compétences, et en articulation étroite avec l'élaboration et la mise en œuvre de son PCAET.

Considérer les enjeux et objectifs de mener une transition écologique et énergétique juste et solidaire à travers l'ensemble des compétences intercommunales exercées au sein de chaque service (mobilité durable, énergies renouvelables, performance énergétique des bâtiments, réduction et valorisation des déchets, achats durables, etc.), permettrait in fine :

- de rendre le territoire attractif et durable,
- de viser la sobriété énergétique et environnementale,
- d'améliorer le cadre de vie et la santé des concitoyens,
- d'assurer et préserver les approvisionnements en ressources et en énergie,
- de renforcer la résilience et la robustesse du territoire face aux effets du changement climatique,
- de démontrer la volonté d'exemplarité de la Communauté de Communes sur le sujet.

Techniquement en interne, ce programme permettrait à la Communauté de Communes :

- d'organiser la gouvernance de sa politique de transition écologique,
- d'établir un cadre stratégique avec des objectifs précis,
- d'élaborer un programme pluriannuel cohérent avec les objectifs adoptés,
- de suivre et piloter la progression des actions.

La mise en œuvre du programme TETE s'appuie notamment sur deux référentiels thématiques (Climat-Air-Energie et Economie circulaire) qui en constituent le cœur technique pour établir l'état des lieux de la collectivité :

- Le référentiel Climat-Air-Energie, qui couvre 6 domaines :
 1. planification territoriale,
 2. patrimoine de la collectivité,
 3. approvisionnement énergie, eau, assainissement,
 4. mobilité,
 5. organisation interne,
 6. coopération, communication.
- Le référentiel Economie circulaire, qui couvre 5 axes :
 1. stratégie globale *Economie circulaire*,
 2. réduction, collecte et valorisation des déchets,
 3. piliers de l'économie circulaire,
 4. outils financiers du changement de comportement,
 5. coopération et engagement.

Grâce à ce programme, la Communauté de Communes bénéficierait de l'accompagnement sur 4 ans d'un conseiller agréé par l'ADEME qui l'aidera à réaliser un état des lieux détaillé, à renforcer sa politique de transition écologique, à suivre sa mise en œuvre, et dès lors qu'elle satisfait aux exigences du label, à se présenter à un auditeur externe en vue de demander une distinction auprès de la commission nationale du label. Cet accompagnement est financé à 80% par l'ADEME selon le plan de financement prévisionnel suivant.

Plan de financement prévisionnel

| Dépenses | | Recettes | |
|---|----------------|-----------------------|----------------|
| Etat des lieux, construction de la politique de transition écologique, mise en œuvre et suivi | 32 000€ | Autofinancement (20%) | 8 000€ |
| Labellisation de la collectivité (2 séquences de labellisation) | 8 000€ | ADEME (80%) | 32 000€ |
| Total | 40 000€ | Total | 40 000€ |

Calendrier prévisionnel

L'accompagnement est prévu sur un cycle de 4 ans qui devrait démarrer dans le même temps que l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes, en septembre/octobre 2026. En fonction de l'avancement de la mission, la Communauté de Communes pourra envisager d'être labellisée au cours de ce cycle.

Le conseil communautaire,

Vu le bureau en date du 5 mai 2026 ;
Vu la conférence des maires en date du 5 mai 2026 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Samuel Phélipot, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Approuve l'engagement de la CCPL dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique coordonné par l'ADEME.**
- **Autorise le Président ou son représentant à solliciter le co-financement de l'ADEME pour l'accompagnement de la CCPL par un conseiller agréé.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de cette démarche.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.



Le Président,
Henri BILLON.

